



L'essentiel & plus encore

Terres Solidaires

du grand sud

N°58 - novembre 2020



SOMMAIRE

- 2 ▶ LA SANTÉ REMBOURSÉE À 100 %
- La complémentaire santé solidaire pour mieux vous protéger
- 3 ▶ Les nouveautés dans Mon espace privé MSA
- Du temps indemnisé pour les aidants
- L'aide au répit ou le remplacement
- 4 ▶ Prestations familiales : votre enfant a plus de 16 ans
- Nouveau : le rendez-vous au téléphone
- Cet hiver, échappez à la grippe saisonnière
- Des jeunes font bouger leur village
- 5 ▶ Le nouveau Conseil d'administration
- 6 ▶ Sophie Bonnery, le nouveau visage de la MSA Grand Sud
- L'agenda des élus
- Le Conseil d'administration

Editorial

A l'occasion de ce numéro de *Terres solidaires*, c'est un grand plaisir pour moi de m'adresser à vous en tant que Présidente nouvellement élue de la MSA Grand Sud, à l'issue d'un processus électoral perturbé par la crise COVID-19.

Je succède ainsi à Claude BERTOLLOTTI auquel je rends hommage pour toutes ces années passées en tant que délégué cantonal élu sur l'Aude depuis 1984, membre du CA de la MSA de l'Aude puis Président de la MSA de l'Aude en 1999, Président de la fédération Grand Sud depuis 2005, puis Président de la MSA Grand Sud depuis 2010. Sa capacité à fédérer au sein d'un conseil d'administration des hommes et des femmes issus de départements limitrophes mais ayant une histoire et une culture différentes constitue pour moi un bel exemple à suivre. Je le remercie de cette belle réalisation et souhaite pouvoir, avec l'appui des membres

qui composent ce nouveau conseil d'administration qui m'a élue, continuer à développer une MSA qui soit pleinement au service des ressortissants agricoles.

Mon ambition pour ce nouveau mandat, c'est d'abord un engagement collectif pour répondre aux attentes du monde agricole sur un champ d'intervention qui est tellement vaste tant les besoins sociaux et territoriaux sont importants. Un engagement collectif des membres du conseil d'administration, un engagement collectif des délégués cantonaux nouvellement élus et un engagement collectif des personnels de la MSA doivent permettre d'y répondre et je m'y emploierai sans compter. Je compte aussi sur les partenaires de la MSA qui peuvent nous accompagner dans cette ambition.

Les défis qui nous attendent sont lourds avec en premier lieu, la négociation d'une convention quinquen-

nale, la convention d'objectifs et de gestion 2021-2025 avec l'Etat, qui définit les objectifs de la MSA et les moyens qui lui sont alloués.

Si les premiers sont toujours plus importants, les seconds sont à l'inverse toujours plus réduits. Le Conseil d'administration et moi-même serons attentifs à disposer de moyens qui nous permettent d'accomplir nos missions.

D'autres défis nous attendent pour que la MSA accompagne toujours plus et toujours mieux les ressortissants les plus fragiles ou les plus en difficulté, les entreprises et exploitations agricoles fragilisées par des crises qu'elles soient climatiques ou économiques.

La tâche est immense mais je sais pouvoir compter sur les forces vives que j'ai citées et sachez que vous pouvez compter sur mon total engagement.

Sophie BONNERY
Présidente MSA Grand Sud

Directeur de publication : Denis Ramet
Mise en page et impression : ETHAP
Crédit photo : Koron_Gettyimages-CCMSA, Nikada-Istock, MSA Grand Sud
ISSN 1621-5656

La santé remboursée à 100 %



La mise en place du « 100 % santé » vous permet de bénéficier d'un meilleur remboursement de vos équipements en lunettes, aides auditives, prothèses dentaires. Différentes offres de soins vous sont proposées à travers des « paniers de soins » : explications.

« 100 % santé » est une réforme mise en place en 2019 qui se poursuivra jusqu'à 2021. Elle détermine des paniers de soins, c'est-à-dire une liste de produits et de services en soins d'optique, dentaires ou auditifs. Pour en bénéficier, vous devez être couvert par un contrat de complémentaire santé responsable.

Comment cela fonctionne ? Vous pourrez choisir un « panier de soins » entièrement ou partiellement remboursé.

Les paniers « 100 % santé » sont pris en charge à 100 %.

Les trois paniers de soins pour le dentaire

La localisation de la dent soignée et la qualité esthétique du matériau utilisé (couronnes métalliques ou céramiques) détermineront le panier de soins proposé par le dentiste. C'est à vous de choisir le niveau de prestations. Le chirurgien-dentiste a l'obligation de vous proposer un devis avec un moins une prestation « 100 % santé », donc remboursée à 100 % par la MSA et votre complémentaire santé.

Au 1^{er} janvier 2021, les dentiers seront pris en charge à 100 %.

1 - Un panier « 100 % santé » de soins élémentaires.

Par exemple, vous serez remboursé à 100 % pour le recours à une couronne en céramique remplaçant une dent visible (incisives, canines, premières prémolaires). Une molaire sera remplacée par une couronne métallique.

2. Un panier « modéré » avec un remboursement partiel.

Vous serez remboursé d'une partie de vos frais si vous préférez opter pour une couronne en céramique pour remplacer une molaire.

3. Un panier avec des tarifs librement fixés par le chirurgien-dentiste.

Votre remboursement dépendra de votre contrat avec votre complémentaire santé.

Les deux paniers de soins pour l'optique

Vous pouvez renouveler vos lunettes tous les deux ans (tous les ans pour les enfants de moins de 16 ans), sauf problème médical particulier ou forte baisse de la vue.

1. Un panier « 100 % santé ».

Chaque opticien devra présenter dans son point de vente des montures à un prix inférieur ou égal à 30 € (au moins 17 modèles de montures pour adultes et 10 montures différentes pour enfants).

Le tarif des verres dépend de votre correction. Pour indication, le prix de l'équipement (monture + verres traités antireflets) pourra varier de 95 à 265 €. Pour un équipement progressif, les tarifs seront compris entre 180 et 370 € (traitement antireflet inclus).

2. Un panier avec des tarifs libres et des remboursements encadrés.

Les deux paniers de soins pour les aides auditives.

1. Un panier « 100 % santé » avec des audioprothèses entièrement remboursées pour chaque oreille.

2. Un panier avec des tarifs libres.

Vous serez remboursé dans les conditions prévues par votre contrat d'assurance complémentaire, avec une limite à 1 700 € par oreille.

La complémentaire santé solidaire pour mieux vous protéger

La MSA vous aide à mieux vous protéger en matière de santé. Elle vous rembourse une part importante de vos dépenses, mais il est important d'avoir une complémentaire santé pour régler le reste. Selon vos ressources, vous pouvez demander la complémentaire santé solidaire. Celle-ci peut ne rien vous coûter ou coûter moins de 1€ par jour par bénéficiaire.

A condition de bien suivre le parcours de soins avec votre médecin traitant, vous n'aurez aucun frais à avancer. Autres avantages : vous êtes exonéré de la participation financière de 1 € sur les consultations ou actes médicaux. Aucun dépassement d'honoraire ne sera facturé (sauf en cas d'exigence particulière de votre part, ou pour les soins non pris en charge par la MSA).

Plus d'information sur notre site : grandsud.msa.fr/complementaire-sante-solidaire

Avez-vous droit à un droit ?

Ayez le réflexe de consulter le portail des droits sociaux. Sur mesdroitssociaux.gouv.fr vous réalisez rapidement une simulation de vos droits auprès de la Sécurité sociale, en fonction de votre situation. Vous saurez ainsi si vous avez le droit à une complémentaire santé solidaire. Vous pouvez vous identifier sur le portail avec FranceConnect en utilisant vos identifiants internet.

Les nouveautés dans Mon espace privé MSA

Votre espace privé s'étoffe de quelques nouveaux services.

Les employeurs et la DSN

Les employeurs peuvent visualiser leurs DSN dans Mon espace privé et ainsi transmettre des DSN de meilleure qualité. Ils accèdent à la période de dépôt, aux éléments déclarés et ils peuvent vérifier les anomalies figurant dans leurs DSN. Le service en ligne donne dorénavant accès à toutes les informations pour corriger les anomalies.

Pour la retraite de réversion

A partir de ce mois de novembre, le nouveau service «Demander ma réversion» est en ligne. Il est destiné au conjoint et ex-conjoint. Il permet de déposer, en une seule fois, la demande de réversion dans l'ensemble des régimes.

Mémo Santé Enfant

Pour les parents d'enfants de 0 à 16 ans, c'est un véritable aide-mémoire qui permet de suivre et d'être alerté au quotidien sur la santé de vos enfants : les dates de vaccination, les rendez-vous santé, les bilans bucco-dentaires, des fiches-conseils. Ce service est totalement sécurisé, il n'est accessible que par vous. Pour en bénéficier, il suffit d'activer le Mémo Santé Enfant dans la rubrique Santé de votre espace privé.



Du temps indemnisé pour les aidants

Êtes-vous un aidant sans le savoir ? De nombreuses personnes aident régulièrement un proche, en perte d'autonomie en raison d'une maladie, d'un handicap ou du vieillissement, sans se reconnaître comme tels. Aider peut avoir bien souvent des répercussions importantes sur la vie personnelle, la vie sociale, la santé, etc. Il est alors parfois nécessaire de prendre du temps pour soi.

Un statut d'aidant reconnu

Une nouvelle Allocation journalière de proche aidant (AJPA), mise en place au 1^{er} octobre, indemnise la réduction ou la cessation d'activité professionnelle pour accompagner un proche fragilisé. L'aidant doit avoir un lien étroit avec la personne aidée (conjoint, concubin, pacsé, ascendant, descendant), qu'elle soit âgée, handicapée, ou souffrant d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité et l'aider régulièrement.

L'AJPA est versée sous forme d'allocation à la journée ou demi-journée. Chaque aidant peut bénéficier de 66 allocations

journalières sur l'ensemble de sa carrière, que ce soit pour une ou plusieurs personnes aidées. 22 allocations journalières maximum peuvent être versées par mois et l'allocation est versée sans condition de ressources. Les montants nets de l'AJPA sont de 43,83 € par jour pour une personne vivant en couple ; de 52,08 € pour une personne seule.

Plus d'infos et formulaire sur le site : grandsud.msa.fr/famille/ajpa

Les ateliers Santé des aidants

La MSA organise des ateliers Santé des aidants pour permettre à ces derniers de partager leur vécu, d'apprendre à repérer les symptômes avant la phase d'épuisement, pour les inciter à consulter leur médecin et à s'informer sur les aides existantes.

Par ailleurs, la MSA met à disposition sur son site internet le guide : aidant'plus (grandsud.msa.fr/aidant-plus) qui centralise l'ensemble des aides existantes.

L'aide au répit ou le remplacement

La prestation Aide au répit permet aux professionnels épuisés de prendre du repos et de bénéficier d'actions différentes selon votre situation : exploitants ou salariés agricoles.

Durant ce temps de répit, il est possible de participer à des ateliers MSA (avenir en soi, coup de pouce connexion, ...) ou à des groupes de parole, de béné-

ficier de séances auprès de professionnels de santé, de partir en week-end, d'accompagner des proches lors de soins ou tout simplement de vous reposer chez vous.

Si vous êtes exploitant, l'aide au répit vous permet également de bénéficier d'un financement pour vous faire remplacer sur votre exploitation.

Le service remplacement propose d'autres prestations, notamment en cas de remplacement lors de maladie ou d'accident, lors d'une formation, pour des mandats professionnels, des congés, des congés paternité ou maternité.

Contact sur l'Aude :
SR2A au 04 68 11 77 96.

Brèves d'information :

Prestations familiales : votre enfant a plus de 16 ans

La rentrée scolaire est souvent synonyme de changement de situation familiale : enfant quittant le foyer pour poursuivre ses études, enfant percevant une rémunération, ...

Ce changement de situation familiale pouvant avoir un impact sur vos droits ou sur le montant de vos prestations, vous devez le signaler le plus rapidement possible à votre MSA.

Votre déclaration vous permettra d'éviter de devoir rembourser les prestations perçues à tort.

Pour exemple, en 2019, sur l'Aude et les PO, la non déclaration des situations suivantes a donné lieu à des redressements d'un montant supérieur à 71 000 €.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter la MSA Grand Sud.

Situation	Règle	Ce que vous devez faire
Enfant ayant quitté votre domicile pour poursuivre ses études et bénéficiant d'une prestation familiale en son nom (exemple aide au logement)	Votre enfant n'est plus considéré comme étant à votre charge pour l'obtention des prestations familiales	Vous devez en informer votre MSA et ne plus le déclarer dans votre foyer
Enfant de plus de 16 ans, scolarisé ou non, percevant une rémunération (salaire, chômage, contrat d'apprentissage, contrat d'alternance, ...) nette supérieure à 932,29 € par mois	Même s'il réside toujours dans votre foyer, votre enfant n'est plus considéré comme étant à votre charge pour l'obtention des prestations familiales	
Enfant résidant à votre domicile et bénéficiant de prestations en son nom (prestation accueil jeune enfant, AAH ...)		

Cet hiver, échappez à la grippe saisonnière



La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a commencé. La MSA Grand Sud a adressé, mi-septembre, 27 410 bons de prise en charge aux personnes de plus de 65 ans et aux personnes à risques.

Avant les mois d'hiver, la vaccination s'adresse en priorité aux personnes les plus à risque de grippe sévère, car elles sont également celles à risque de formes graves de COVID-19. Il convient de les protéger d'une double infection, car la vaccination antigrippale ne protège pas contre la COVID-19.

Vous pouvez vous faire vacciner, jusqu'à fin janvier voire fin février 2021, par le professionnel de votre choix : un infirmier, un pharmacien, votre médecin traitant, une sage-femme (pour les femmes enceintes et l'entourage du nourrisson).

Des jeunes font bouger leur village

Bravo aux jeunes de Céret, Bages, Puivert, Salses. Ils ont remporté un prix de l'Appel à Projet de la MSA Grand Sud pour mettre en place leurs idées dans leur village.

Grâce à leur 1^{er} prix, les jeunes de Céret aident les enfants gravement malades à s'évader une journée.

Avec leur parcours à travers le village et la réalisation de courts-métrages, ceux de Puivert (2^e prix) invitent les adultes à réagir contre un monde de zombies, sur des thèmes aussi variés que la culture, les traditions, l'écologie ou encore les nouvelles technologies.

A Bages (3^e prix), ils mettent en place des actions intergénérationnelles pour prendre soin de notre planète.

A Salses (4^e prix), ils questionnent les jeunes sur les réseaux sociaux sur le thème des différences.

La MSA Grand Sud soutient les jeunes ruraux et finance leur projet avec le concours « Mieux vivre en milieu rural ». L'appel à projet est ouvert pour 2021. Les informations sont sur le site internet rubrique Votre MSA/ la MSA et les jeunes. Le dossier est à envoyer avant le 23 novembre.

Nouveau le rendez-vous au téléphone

La MSA propose une nouvelle offre : le rendez-vous téléphonique. Pour un renseignement ou un conseil, vous pouvez prendre rendez-vous avec un conseiller afin de traiter votre demande sans vous déplacer. Ce contact téléphonique permet de répondre rapidement à votre besoin. Dans la très grande majorité des cas, les demandes sont traitées rapidement et efficacement dans la journée.

Si votre situation est jugée complexe, la MSA vous propose un rendez-vous avec un agent d'accueil dans nos locaux. Pour rencontrer un conseiller dans les agences MSA, vous devez obligatoirement prendre un rendez-vous.

Un seul numéro pour nous contacter : 04.68.55.11.66 (choix 2).

Vous pouvez également prendre rendez-vous dans votre espace privé internet.

Patrice CORNAGGIA, en projet d'installation, à Ria Sirach

« J'avais un projet et je voulais des explications sur le parcours d'installation (statut, démarches, montant des cotisations sociales, ...) »

Le conseiller m'a proposé un rdv au téléphone. Cette proposition m'a agréablement surpris et j'y étais très favorable car j'avais des problèmes de santé qui ne me permettaient pas de me déplacer.

L'entretien a répondu en partie à ma demande. J'ai obtenu beaucoup de réponses et d'explications très précises. Finalement, je n'ai pas concrétisé mon projet ; mais si cela avait été le cas, j'aurais demandé un rdv en face à face pour faire des simulations de calcul de cotisations par exemple.

La prochaine fois, je prendrai un rdv téléphonique pour des questions simples qui demandent une réponse rapide.

Si je cherche des réponses très techniques sur un dossier complexe, je demanderais un rdv physique. »

Sophie Bonnery, le nouveau visage de la MSA Grand Sud

Depuis le 4 septembre, la MSA Grand Sud a une nouvelle présidente, Sophie Bonnery, qui succède à Claude Bertolotti, pour un mandat de cinq ans.

Originaire de Sainte Eulalie dans le Cabardès (Aude), Sophie Bonnery a créé en 1996, avec son mari, une exploitation agricole qui à ce jour se compose d'une part d'une activité viticole (IGP Malepère) et d'autre part d'une activité céréalière (blé dur, blé tendre, orge et tournesol).

A 51 ans, elle est mère de deux filles et deux petits enfants. A ses fiertés professionnelles et familiales, elle a systématiquement accolé un engagement sans faille au sein de la MSA.

Elle est administratrice du 1^{er} collège exploitant de la MSA Grand Sud depuis 2005.

Une femme engagée dans le social

Sophie Bonnery s'est investie dans différentes structures : présidente du service de remplacement SR2A du département, présidente de deux groupements d'employeurs, élue de la Chambre d'agriculture, conseillère municipale, administratrice d'une cave coopérative viticole...

Elle le déclare souvent : pour elle, le collectif passe avant l'intérêt personnel. « La MSA, c'est un engagement collectif qui demande du temps, car le champ d'intervention est vaste. J'ai la fibre sociale, j'aime aider les gens. Donner un coup de main, renseigner, accompagner pour résoudre les difficultés, nous sommes élus pour cela. »



Une action proche du terrain

Au 1^{er} trimestre 2017, deux groupements d'employeurs ont été créés dans l'Aude – l'un agricole (Agri 11), l'autre multisectoriel (Gem11) – grâce à l'ingénierie de MSA Services Grand Sud et l'appui de nombreux partenaires.

« L'idée est née de la difficulté de recrutement de personnel saisonnier, quel que soit le type de production. Concrètement, le groupement nous met en relation avec des salariés potentiels, géographiquement proches pour que la question de la mobilité ne soit pas un frein. Les employeurs sont déchargés de toutes les formalités d'embauche et administratives. Nous nous étions donné trois ans pour atteindre l'équilibre avec 20 000 heures de travail. Challenge relevé : nous venons de passer ce cap, avec 22 000 heures pour Agri 11 et 23 000 pour Gem 11. »

Un mandat

Lors de son mandat, la présidente Sophie Bonnery sera rapidement confrontée aux négociations de moyens avec l'Etat et devra appliquer les nouvelles politiques sur notre territoire de l'Aude et des Pyrénées Orientales. Sa préoccupation sera de se battre, avec le soutien du conseil d'administration, pour défendre le régime agricole et ses adhérents. Elle est convaincue que les élus de la MSA sont une force pour l'institution et veillera à les faire travailler tous ensemble.

Le Conseil d'administration

Il est composé de 29 membres élus pour 5 ans.

(27 administrateurs élus par les délégués cantonaux et 2 désignés par l'Union Départementale des Associations Familiales).

Quelles sont ses missions ?

- Il détermine la politique générale de la caisse MSA et vote le budget.
- Il définit au plan local les politiques en matière d'action sanitaire et sociale, de prévention de la santé et des risques professionnels, d'offre de services sur le territoire, d'aide aux agriculteurs et aux salariés en difficulté.
- Il fait remonter au niveau national les propositions et les vœux des élus locaux concernant les politiques de santé, de famille, de retraite...

- Il représente la caisse MSA auprès des pouvoirs publics et partenaires.

La MSA met également en place un Comité départemental d'échelon local sur chaque département, afin de conserver un lien de proximité fort et une écoute attentive des particularités locales.

L'agenda des élus

Les **réunions cantonales** sont organisées au cours des mois de novembre et décembre. Durant ces rencontres, les nouveaux élus des cantons désigneront leur président cantonal qui les représentera auprès de la caisse de MSA.

L'**Assemblée générale statutaire** n'ayant pu être tenue en présentiel du fait des contraintes sanitaires liées à la propagation de l'épidémie du Covid-19, elle sera organisée **à distance** le 14 décembre.

Les membres du conseil d'administration

Mandat 2020-2025



PRÉSIDENTE

Sophie Bonnery
1^{er} COLLÈGE



1^{ère} VICE-
PRÉSIDENTE

Nathalie Ferrier
2^e COLLÈGE

1^{er} collège • 11 membres

REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS
AGRICOLES NON EMPLOYEUR
DE MAIN-D'ŒUVRE



Ginette Badia
BIZE MINERVOIS (11)



Gérard Bellus
COUDONS (11)



Robert Batigne
SALLES-SUR-L'HERS (11)



Dominique Brest
MILLAS (66)



Georges Canal
CARCASSONNE (11)



Sophie Bonnery
MONTREÂL (11)



François Capdellayre
BAVAYS (66)



Daniel Casteignau
VILLEMOUSTAUSSOU (11)



Gilbert Cazals
SAINTE EULALIE (11)



Thierry Chavanette
LÉZIGNAN CORBIÈRES (11)



Marie-Agnès
Charbonnel
PENNAUTIER (11)



Olivier Lacaze
BANVULS SUR MER (66)



Rémy Chateignon
RODES (66)



Nathalie Ferrier
POLLESTRES (66)



Yvan Fournié
CAMPLONG D'AUDE (11)



Jean Reig
BOULETÈRNÈRE (66)



Nicolas Roux
TORREILLES (66)



Marcel Gelfi
LE BOULOU (66)



Brigitte Girod
CANET EN ROUSSILLON
(66)



Bernard Martin
SAINT ESTÈVE (66)



André Salles
COUSTOUGES (11)

3^e collège • 6 membres

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS
DE MAIN-D'ŒUVRE



Henri Blanc
CASTELNAUDARY (11)



Céline
Camgrand-Vila
MONTESCOT (66)



Marie Pagnon
TORREILLES (66)



Vincent Pech
ARQUETTES EN VAL (11)



Ludovic Roux
TALAIRAN (11)



Domitille Zazzi
RIVESALTES (66)

2 membres

REPRÉSENTANTS
DES ASSOCIATIONS
FAMILIALES



Anne Cavallé
SOREDE (66)



Patrick Passebosq
BRAM (11)

Siègent également au conseil d'administration, avec voix consultatives,
3 représentants du personnel désignés par le comité social et économique :
Isabelle Kologrecki, Frédérique Lalanne et Jean-Louis Tonello.